



UNIVERSITÉ PARIS II  
PANTHÉON - ASSAS

## SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES USAGERS

### SECTION DISCIPLINAIRE (SD)

1 président et 2 vice-présidents (enseignants-chercheurs)

Composée de **24** membres élus :

- 6 professeurs d'université ou personnel assimilé ;
- 6 maîtres de conférences ou personnel assimilé ;
- 12 usagers.

**Commission de discipline 1**

**Commission de discipline 2**

**Commission de discipline 3**

Chaque commission de discipline est composée de **8** membres désignés par le Président de la section disciplinaire :

- 1 Président de commission choisi parmi le Président ou les vice-présidents de la SD
  - 1 rapporteur enseignant
  - 1 rapporteur adjoint étudiant
  - 5 autres membres

Afin d'assurer une décision équitable, chaque commission doit comprendre : 2 professeurs d'université, 2 maîtres de conférences et 4 usagers.